



## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Fr-030
--------------------------	-------------

### 1. USAGES AUTORISÉS

### 2. USAGES PARTICULIERS

#### 2.1 Spécifiquement permis

Industrie de première transformation de la ressource forestière de la classe d'usages "I1 - Industrie à faible impact"

#### 2.2 Spécifiquement interdit

### 3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	9 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	2 étages et 12 m	

### 4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif
Entreposage	Type A à D
Mesures de mitigation	Mesures de mitigation particulières relatives à l'entreposage dans certaines zones, art. 321
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	
Zone Fr-030	